



garde pension protection enfant

Par **edwige et manu**, le **17/02/2009** à **11:27**

bonjour je vous expose notre problème :

Mon amie a un petit garçon dont elle s'occupe seule depuis la séparation de son père il y aura 3 ans en juillet.

A l'époque la séparation s'est très mal passée et elle ne s'est pas sentit la force de lancer dans une procédure judiciaire.

Aujourd'hui la situation rends le recours à la justice indispensable.

Le père n'a jamais verser la moindre pension, il ne travaille pas (n'a donc pas de revenu), vit dans une caravane dans le jardin de ses parents (le petit n'a pas de chambre à lui quand il est avec son père). Il se montre très facilement agressif voir violent devant son fils (plus un problème d'alcool).

Nous avons donc décider de nous tourner vers la justice. Après nous être renseigné auprès d'une association, nous avons donc envoyés une demande après du JAF de la Roche sur Yon.

Nous avons reçu les documents ce week end, le jugement est prévu pour début septembre.

Le problème est que le document sur lequel nous précisions que le père était violent a été transmis tel quel au père qui a immédiatement menacé mon amie par téléphone. Et a visiblement tenté de suicider dans la week end (je dis visiblement car deux accident grave de voiture en moins d'une journée ça me parait beaucoup pour de simples accidents).

Mon amie a joint par téléphone le greffe pour leur signaler les conséquences de l'envoi de la lettre. La réponse a été on ne peut rien pour vous, prenez un avocat.

Mon amie est terrifiée à l'idée de laisser son fils partir avec son père (ses parents habite a plus de 200km de chez nous et il n'en est pas à son premier accident).

Visiblement la justice ne peut rien faire tant que rien de grave n'est arrivé.

Nous cherchons des informations sur nos droits, nos devoirs et nos recours.

Merci d'avance